

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 juin 2025 (version rectifiée du point de vue clérical seulement)

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier R-4298-2025 – Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (HQD). Critères d'évaluation des soumissions de l'appel d'offres pour un bloc de 300 MW d'approvisionnements en énergie solaire photovoltaïque (A/O 2025-01).
Réponse aux [commentaires B-0010 d'Hydro-Québec](#) sur la **Demande de permission de loger une demande d'intervention hors délai, demande d'intervention, liste de sujets et budget du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)**.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* répond aux [commentaires B-0010 d'Hydro-Québec](#) sur sa Demande de permission de loger une demande d'intervention hors délai, sa demande d'intervention, sa liste de sujets et son budget.

Nous notons qu'Hydro-Québec s'oppose à notre Demande de permission de loger une demande d'intervention hors délai. Nous tenons à préciser à ce sujet que nous ne nions aucunement qu'il y ait eu une erreur de notre part nous ayant amenés à loger après le délai. Nous avons expliqué les circonstances de cette erreur mais nous ne cherchons pas d'excuse à celle-ci. Notre propos consiste essentiellement à demander à la Régie de l'énergie, dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, de nous permettre de loger la présente demande d'intervention hors délai, malgré l'erreur qui nous a amenés à ne pas l'avoir fait dans le délai.

La Régie dispose de la pleine juridiction pour accorder cette permission. L'acceptation de notre demande d'intervention n'affecterait pas le calendrier. Nul n'en subirait de préjudice. Par ailleurs, **nous croyons humblement que notre intervention pourrait apporter une contribution utile au dossier et aux délibérations du tribunal.**

En effet, comme on le voit dans notre liste de sujets, ceux-ci sont bien ciblés et constructifs. Ils reflètent l'expérience et les connaissances des membres de notre équipe quant aux

approvisionnement en électricité solaire et quant à leurs risques, impacts, bénéfiques et autres considérations susceptibles d'être pris en compte dans l'établissement des critères de sélection. Notre liste de sujet reflète également le fait que les membres de notre équipe ont une bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire régissant de pareils appels d'offres et sont familiers avec les appels d'offres passés d'HQD et certaines difficultés qui y avaient été rencontrées.

Enfin et surtout, comme nous l'avons indiqué, il s'agit ici d'un dossier important se situant au cœur des préoccupations du RTIEÉ et de ses associations constitutives, incluant *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

Tel qu'indiqué dans notre liste de sujets, en tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ favorise le lancement d'un appel d'offres de HQD pour un approvisionnement en électricité de source solaire qui puisse être livré le plus promptement possible, de façon fiable et efficiente et aux meilleures conditions des points de vue économique, social et environnemental. **Le Regroupement et ses associations constitutives ont, de multiples fois, soumis des représentations en faveur de tels approvisionnements de source solaire (et d'autres sources renouvelables) tant devant la Régie de l'énergie elle-même que devant d'autres instances. Plus particulièrement, une des associations membres du RTIEÉ, Énergie Solaire Québec (ÉSQ) était même intervenue, auprès du gouvernement du Québec, en amont de la prise du décret lançant le présent appel d'offres, en formulant des recommandations qui furent en partie retenues.**

La discrétion que nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à exercer est donc principalement motivée par l'utilité de l'apport que l'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* pourrait fournir au tribunal.

Cette discrétion que nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à exercer est comparable à celle que la Régie de l'énergie a récemment exercée au Dossier R-4292-2025, par sa [lettre A-0007 d'alors](#), alors que, malgré que la FCEI n'avait pas logé de demande d'intervention dans le délai prescrit, le tribunal a lui-même sollicité une telle intervention, estimant que la participation de la FCEI lui fournirait une contribution utile. Le tribunal alors ne s'est donc pas demandé si la FCEI avait ou non commis une erreur en ne logeant pas de demande d'intervention dans le délai prescrit, ni si cette erreur était excusable. Le tribunal a au contraire mis l'emphase sur l'utilité, pour la Régie de l'énergie, de l'apport que lui procurerait une telle intervention.

C'est au même type de réflexion que nous invitons la Régie de l'énergie en l'invitant à accepter la présente demande d'intervention hors délai du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Il est significatif de noter par ailleurs qu'Hydro-Québec **ne conteste aucunement le fond de l'intervention** du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* **ni sa liste de sujets** (alors que le distributeur conteste en tout ou en partie la liste de sujets de trois autres demandeurs en intervention). Les sujets envisagés par le RTIEÉ sont en effet ciblés, précis, constructifs et détaillés. Comme indiqué plus haut, ils reflètent l'expérience et les connaissances des membres de notre équipe.

Hydro-Québec conteste **le budget soumis par le RTIEÉ**, lequel serait plus élevé que celui d'autres demandeurs en intervention. À cela nous répondons d'une part qu'il s'agit d'un premier appel d'offres d'approvisionnement électrique solaire, de sorte que de nouveaux

enjeux ont à être pris en compte, comme le souligne avec justesse l'AQPER dans sa lettre C-AQPER-0005.

Le budget soumis par le RTIEÉ reflète l'apport réellement prévu de la part des divers membres de notre équipe à ce dossier important. Ainsi d'une part Messieurs Patrick Goulet et Jimmy Royer, respectivement président et vice-président d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) joueront un rôle fondamental dans la formulation de nos représentations, compte tenu de leurs importantes connaissances et expériences, ceux-ci ayant même, en amont, soumis des représentations auprès du gouvernement du Québec ayant contribuées à améliorer les décrets émis. De plus, Monsieur André Bélisle, président de l'AQLPA, possède une importante expérience et connaissance des enjeux d'acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable ; il a lui-même pu observer que de simples « résolutions » municipales n'étaient pas garantes de l'adoption effective de règlements municipaux permettant de tels projets. Enfin, tant Messieurs Bruno Ménard que Jean Schiettekatte ont une expérience spécifique quant à de nombreux appels d'offres d'Hydro-Québec en approvisionnement électrique. Plus particulièrement, Monsieur Bruno Ménard était, pendant de nombreuses années, responsable au sein d'Hydro-Québec de la rédaction de ceux-ci et de l'évaluation des soumissions reçues et/ou de la formulation des contrats de tels approvisionnement.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).